

ÉDI TO

**Thierry
SUAUD**

Président de la CLE
du SAGE Vallée de
la Garonne

Le SAGE Vallée de la Garonne : un schéma co-construit

Le 5 avril 2018, au lendemain de la réunion du Bureau de la CLE, qui a voté à l'unanimité le lancement de la concertation préalable sur le projet du SAGE Vallée de la Garonne, j'ai saisi la Commission Nationale du Débat Public pour la nomination d'un garant. Par sa délibération du 2 mai 2018, la CNDP a nommé Madame Julie Dumont garante de cette concertation.

Organisée en application des articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'environnement, la concertation préalable invitera les acteurs du territoire et le grand public à débattre sur les objectifs et les principales orientations du SAGE. Des réunions de travail spécifiques et un site internet participatif permettront à chacun de formuler ses avis, propositions, questions.

L'eau est un bien commun. Sa préservation et sa gestion, tant quantitative que qualitative, nous concernent tous. Mobilisons-nous pour faire du SAGE Vallée de la Garonne un véritable outil co-construit.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de la Garonne est un outil de planification locale pour la préservation et la gestion de la ressource en eau. Prenant compte des enjeux et de la spécificité des territoires, il a pour objectif de concilier les différents usages et la protection des milieux aquatiques et humides. Une fois adopté, il devient le cadre de référence pour les projets d'aménagement (urbanisation, infrastructures, industrie, agriculture, etc.).

Lors de sa réunion du 4 avril dernier, dans les locaux de la Région Occitanie à Toulouse, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a voté à l'unanimité le lancement de la concertation préalable sur le projet du SAGE. Il a ainsi été décidé de deux temps de concertation :

- Une concertation interne avec le Bureau de la CLE et ses instances participantes ;
- Une concertation préalable encadrée par une garante de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), désignée par la délibération de la CNDP du 4 mai 2018. Cette garante jouera le rôle de personne extérieure aux parties prenantes pour assurer le bon déroulement et la sincérité de la concertation.

LA CONCERTATION SE DÉROULERA SELON LE PLANNING SUIVANT :

- Jusqu'à la fin de ce semestre : concertation préalable (4 juin - 2 juillet) et avis du Bureau de la CLÉ.
- Second semestre 2018, avis de la Commission Locale de l'Eau en réunion plénière pour le lancement des consultations et de l'enquête publique.

Suivront début 2019 les consultations administratives :

- Consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents.
- Consultation des Parcs Naturels Régionaux (pendant 2 mois), du Comité de bassin Adour-Garonne, et du Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI).
- Consultation des Préfets (pendant 3 mois).

Puis l'enquête publique :

- Désignation de la commission d'enquête.
- Réalisation de l'enquête (pendant 1 à 2 mois).
- Conclusion de la commission d'enquête.

Enfin, la CLÉ examinera les conclusions de l'enquête pour une consolidation du projet de SAGE avant sa transmission, pour approbation, au Préfet de bassin à la fin de l'année 2019.

Le projet du SAGE soumis à la concertation identifie :

3 enjeux transversaux :

- Atteindre le bon état des masses d'eau,
- Améliorer la gouvernance,
- Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et le respecter.

2 enjeux relevant de la portée règlementaire du SAGE :

- Réduire les déficits quantitatifs actuels, anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et les zones humides et concilier l'ensemble des usages,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et zones humides de manière à préserver les habitats, la biodiversité et les usages.

2 enjeux relevant majoritairement de l'animation territoriale et de mesures de gestion :

- Améliorer la connaissance et réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages,
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval.

POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX, CINQ AXES STRATÉGIQUES, IDENTIFIANT DES LEVIERS D' ACTIONS, ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ PAR LA CLE EN OCTOBRE 2017 :

AXE I

Restaurer des milieux aquatiques, la continuité écologique et lutter contre les pressions anthropiques.

AXE II

Contribuer à la résorption des déficits quantitatifs à travers le développement des réseaux de suivi et l'approfondissement des connaissances, la réalisation des économies d'eau, la mobilisation et l'optimisation de la gestion des retenues existantes, ainsi que la création des retenues dans le cadre de démarches de concertation de type projets de territoire.

AXE III

Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement, en visant à intégrer la gestion et la restauration des zones humides dans la politique d'aménagement, à prendre en considération l'espace de mobilité des cours d'eau dans la politique d'aménagement, à intégrer la lutte contre les inondations dans la politique d'aménagement, et finalement à valoriser le statut domanial de la Garonne.

AXE IV

Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne à travers la communication, la sensibilisation

et la formation sur le partage de la ressource en eau, la valorisation des connaissances sur les zones humides et la diffusion des services rendus par les milieux aquatiques, la communication sur les outils de prévention et de gestion intégrée du risque inondation, la communication et la sensibilisation des particuliers sur la pollution des eaux, et le rétablissement d'un lien entre les acteurs locaux et le grand cycle de l'eau.

AXE V

Créer les conditions structurelles de mise en œuvre performante du SAGE via la mise en place d'une structure porteuse pour assurer la mise en œuvre territoriale du SAGE, l'animation de l'instance de concertation et de coordination inter-SAGE et la mobilisation des moyens humains suffisants pour la mise en œuvre du SAGE.

Dans un objectif de perfectionnement et de réponse aux attentes de tous les acteurs du territoire, le bureau de la CLE vous invite à vous joindre aux concertations à venir, afin de faire valoir autant votre expertise que vos attentes sur la gestion de la Garonne, de ses affluents, et de ses canaux.

Pour plus d'informations : www.sage-garonne.fr

CONTACTS

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse
Tél : 05 62 72 76 00 - Fax : 05 62 72 27 84
contact@sage-garonne.fr

M. Thierry SUAUD

Président de la CLE
Conseiller régional Occitanie
Maire de Portet-sur-Garonne (31)

M. Hervé GILLÉ

Vice-président de la CLE
Président du SMEAG
Conseiller départemental
du canton de Podensac (33)

Directeurs de la publication : Thierry Suaud et Hervé Gillé
Rédacteur en chef : Vincent Cadoret
Comité de rédaction : Equipe d'animation et groupe communication du SAGE
Conception et exécution : Neorama
Impression : Imprimerie Messages, 10 000 exemplaires
Imprimés sur du papier recyclé - 

Mai 2018

Avec l'accompagnement technique et financier de :

